



Commune de La Couarde sur Mer

## ARRETE N° 119/2010

### ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CRÉATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

#### **Le Maire de LA COUARDE SUR MER**

**Vu** la loi n° 2004-811 relative à la modernisation de la Sécurité Civile, et notamment ses articles 13 et 16 ;

**Vu** la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212 relatif aux pouvoirs de police du maire ;

- **CONSIDERANT** que la commune est exposée aux risques d'inondation par submersion marine et de feu de forêt ;

- **CONSIDERANT** qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

#### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1**

Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de La Couarde-sur-Mer est approuvé.

#### **ARTICLE 2**

Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable à la mairie.

#### **ARTICLE 3**

Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application

#### **ARTICLE 4**

Copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,
- à Monsieur le Chef du service Interministériel de Défense et de Protection Civiles,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Sécurité Publique de la Charente-Maritime,
- à Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Charente Maritime et/ou Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Charente-Maritime,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime,
- à Monsieur le Directeur des Infrastructures du département du Conseil Général de la Charente-Maritime.



Fait à LA COUARDE SUR MER,  
Le 14 septembre 2010

Le Maire,

9, Grande Rue - 17670 La Couarde sur Mer

Tél. : 05 46 29 82 89 - Fax : 05 46 29 83 81 - e.mail : lacouardesurmer@mairie17.com